



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux Octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAI
Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGREINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT
Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain –
M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-2) – Mme ORSINI Chantal –
Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia

ABSENTS EXCUSES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl.



M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 22 Octobre 2025
Délibération N° DM_20251022N086

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, propose à l'Assemblée de modifier le budget principal et de prendre en compte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		DIMINUTION DEPENSES	
Art. 657363 – Chap. 65 "Subvention au C.C.A.S."	50.000 €.	Art 60611 – Chap. 011 "Eau et assainissement" Art 64111 – Chap. 012 "Personnel titulaire"	30.000 €. 20.000 €.
TOTAL	50.000 €.	TOTAL	50.000 €.

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE (5 VOIX "CONTRE" ET 21 VOIX "POUR" :**

✓ **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
AUGMENTATION DEPENSES		DIMINUTION DEPENSES	
Art. 657363 – Chap. 65 "Subvention au C.C.A.S."	50.000 €.	Art 60611 – Chap. 011 "Eau et assainissement"	30.000 €.
		Art 64111 – Chap. 012 "Personnel titulaire"	20.000 €.
TOTAL	50.000 €.	TOTAL	50.000 €.

PUBLIEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,
T <input type="checkbox"/> X <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	Le Maire, René VILLARD
NOMENCLATURE N° 7-1	